

## Compte-rendu

# Séance du Conseil municipal du 08 février 2025

L'an 2025 et le 08 février à 09 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MELLEROY, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de SUARD Jacky, Maire.

Etaient Présents :

LECERF Michel, METIVIER Yvette, SUARD Thierry & BADELIER Alexis,  
Adjoint(e)s au Maire,  
BEAUDENON Alain, CHANTREL Alexandre, CHATON Alain, ESCORBIAC-GUENOT Françoise, PETIT JANKOWSKA Nadège,  
JUQUET Amélie, LEDUC Bruno, PATILLAULT Danièle, VATIER Maud & VERITE Chrysèle,  
Conseiller(e)s municipaux,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration : SUARD Thierry à SUARD Jacky, JUQUET Amélie à BADELIER Alexis.

A été nommé(e) secrétaire : Yvette METIVIER

Nombre de membres	Afférents au Conseil municipal	15	<b>Date de la convocation</b> <b>Date d'affichage</b>	03/02/2025
	Présents	11		03/02/2025
	Représentés	13		

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en procédure dématérialisée (@ctes)  
Le : 11/02/2025

Et publication ou notification

Du : 11/02/2025

### Objet(s) des délibérations - SOMMAIRE

1. Téléphonie mobile/Réseau 4/5 G - Implantation d'un RELAIS TOTEM (Orange) sur terrain ;
2. Modification du plan de financement du projet de construction d'un plateau multisports de type « City-stade » & réajustement des demandes de subvention DETR/DEPT 45
3. Projet de construction d'un plateau multisports – Demande de subvention auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole ;
4. Tarifs communaux 2025 (remplace la D 2025-004 du 13/01/2025).

### Ouverture de séance & désignation du Secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un/une Secrétaire pris au sein du Conseil **Yvette METIVIER** est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

### Adoption du compte-rendu séance du 13 Janvier 2025

Le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2025, ne faisant l'objet d'aucune observation complémentaire, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Liste des Délibérations	
D2025-008	Téléphonie mobile/Réseau 4/5 G - Implantation d'un RELAIS TOTEM (Orange) sur terrain ;
D2025-009	Modification du plan de financement du projet de construction d'un plateau multisports de type « City-stade » & réajustement des demandes de subvention DETR/DEPT 45
D2025-010	Projet de construction d'un plateau multisports – Demande de subvention auprès de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole
D2025-011	Tarifs communaux 2025 (remplace la D 2025-004 du 13/01/2025)

**2025-008 – Téléphonie mobile/Réseau 4/5 G**  
**Implantation d'un RELAIS TOTEM (Orange) sur terrain communal**

Le Maire rappelle que la commune et la société TOTEM se sont rapprochées afin de signer une convention d'occupation pour l'implantation d'« Equipements Techniques » comprenant un pylône d'environ 24m, ainsi qu'une zone technique au sol, sur le terrain sis :

**Terrain communal à proximité immédiate du Cimetière,  
547 Rue de Triguères 45220 MELLEROY**  
**Référence cadastrale : Section : ZC 27 dit Les Cailleries**

La convention/bail est proposée entre la commune et la Société TOTEM France située à Villejuif (94) 132 Avenue de Stalingrad qui précise les points suivants :

- La convention est consentie pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter de la date de signature des présentes. Elle sera renouvelée de plein droit par périodes de 6 (six) ans, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 36 (trente-six) mois avant la date d'expiration de la période en cours.
- La convention est acceptée moyennant un loyer annuel de 1500 euros.
- De convention expresse entre les Parties le loyer sera augmenté annuellement de 1%. Cette révision interviendra de plein droit chaque année à la date anniversaire de prise d'effet du loyer, sur la base du loyer de l'année précédente.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DONNE POUVOIR** au Maire pour signer ladite convention et tout document à intervenir.

**2025-009 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN  
PLATEAU MULTISPORTS DE TYPE « CITY-STADE »  
REAJUSTEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION DETR/DEPT 45**

*Considérant la délibération N°2025-006 portant adoption du projet de construction d'un plateau multisports et demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat arrêté à 85 158.00 € HT ;*

*Vu la nécessité d'indiquer avec plus de précisions l'enveloppe budgétaire de ce projet ;*

*Monsieur le Maire présente, comme suit, un réajustement du plan de financement proposé avec la réduction maximale des options initialement retenues :*

<i>Terrassement dalle béton</i>	<i>21 300.00 €</i>
<i>Aménagement du plateau multisports</i>	<i>45 402.00 €</i>
<i>Option obligatoire (test de solidité)</i>	<i>714.00 €</i>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>67 416.00 €</i></b>

*La modification du plan de financement est ainsi proposée à 67 416.00 € HT.*

*Monsieur le Maire propose ainsi, l'actualisation du plan de financement suivante :*

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<i>Travaux de terrassement et d'aménagement (option incluse)</i>	<b><i>67 416.00 €</i></b>	<b><i>100 %</i></b>
<b><i>Total dépenses</i></b>	<b><i>67 416.00 €</i></b>	<b><i>100 %</i></b>
<b>Ressources</b>		
<i>Etat DETR/DSIL</i>	<i>33 708.00 €</i>	<i>50 %</i>
<i>Département du Loiret</i>	<i>16 854.00 €</i>	<i>25 %</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>16 854.00 €</i>	<i>25 %</i>
<b><i>Total ressources</i></b>	<b><i>67 416.00 €</i></b>	<b><i>100 %</i></b>

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**ADOpte** l'actualisation du projet de construction d'un plateau multisports arrêté à 67 416 HT € ;

**ADOpte** la modification nécessaire du plan de financement détaillé ci-dessus ;

**SOLLICITE** et **ACTUALISE** la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL à 33 708.00 € ;

**SOLLICITE** et **ACTUALISE** la demande de subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population à 16 854.00 € ;

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires et exécuter les démarches rattachées à la présente délibération.

**2025-010 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PLATEAU MULTISPORTS DE TYPE CITYSTADE  
DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION D'ENTREPRISE CREDIT AGRICOLE**

*Monsieur le Maire rappelle les termes du projet de construction d'un plateau multisports de type « City-stade » sur le site de la Salle polyvalente et à proximité de l'Ecole de Melleroy.*

*Une estimation du projet est ainsi détaillée (montants HT) :*

Terrassement dalle béton	21 300.00 €
Aménagement du plateau multisports	45 402.00 €
Option obligatoire (test de solidité)	714.00 €
<b>Total</b>	<b>67 416.00 €</b>

*Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait être éligible à une dotation de la **Fondation d'entreprise Crédit Agricole** dans le cadre d'un programme autour de la **Cohésion territoriale** mettant en valeur des initiatives pour la culture, la jeunesse, l'économie circulaire et la souveraineté alimentaire.*

*Le Maire propose le plan de financement suivant :*

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Travaux de terrassement et d'aménagement (option incluse)	67 416.00 €	100 %
<b>Total dépenses</b>	<b>67 416.00 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Ressources</b>		
Fondation d'entreprise Crédit Agricole	13 483.20 €	20 %
Département du Loiret	16 854.00 €	25 %
Autofinancement	37 078.80 €	55 %
<b>Total ressources</b>	<b>67 416.00 €</b>	<b>100 %</b>

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

**ADOpte** le projet de construction d'un plateau multisports d'un montant HT de **67 416.00 €** ;

**ADOpte** le plan de financement ci-dessus ;

**SOLLICITE** une dotation de 13483.20 € auprès de la Fondation d'entreprise Crédit Agricole ;

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires et exécuter les démarches rattachées à la présente délibération.

**2025-011 – Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (remplace D2025-004 du 13/01/2025)**

Considérant la proposition de vote des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025 détaillée ci-après :

**Loyers communaux**

La valeur de la moyenne de l'Indice de Référence des Loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 correspond à une augmentation des loyers communaux de **3.26 %**, le Maire propose une augmentation de la moitié de ce taux, soit **1.63 %** pour l'année 2025.

<b>Tableau des loyers</b>	<b>01/01/2024</b> IRL 2 <sup>ème</sup> trim. 2022 = 1.99%	<b>01/01/2025</b> IRL 2 <sup>ème</sup> trim. 2024 = <b>1.63 %</b>
Logt 2 Rue de Triguères	480.63 €	<b>488.45</b>
Logt 3 Rue de Chrd	405.87 €	<b>412.48</b>
Logt 3bis Rue de Chrd	405.87 €	<b>412.48</b>
Logt 2 Rue de Chrd	532.08 €	<b>540.75</b>
Logt 2bis Rue de Chrd	469.15 €	<b>476.79</b>

IRL = Indice de Référence des Loyers

<b>Concessions au cimetière</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2025</b>
Inhumation en terre 30 ans	150 €	<b>150 €</b>
Inhumation en terre 50 ans	180 €	<b>180 €</b>
Inhumation en cavurne durée unique 50 ans	600 €	<b>600 €</b>

<b>Prix du repas à la cantine scolaire</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2025</b>
Montant du repas	3,90 €	<b>3.90 €</b>

<b>Locations mobilières</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2025</b>
Tente de réception	100 €	<b>100 €</b>

<b>Locations immobilières</b>				
<b>Salle polyvalente</b>	<b>Personne physique ou morale</b> Association extérieure à la commune		<b>Personne physique ou morale</b> Association de la commune	
<b>Tarifs</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2025</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>01/01/2025</b>
Week-end	500 €	<b>500 €</b>	320 €	<b>320 €</b>
1 <sup>ère</sup> journée	400 €	<b>400 €</b>	220 €	<b>220 €</b>
2 <sup>ème</sup> journée	120 €	<b>120 €</b>	120 €	<b>120 €</b>
3 <sup>ème</sup> journée ou 1 journée en semaine	220 €	<b>220 €</b>	220 €	<b>220 €</b>
Forfait ménage	150 €	<b>150 €</b>	150 €	<b>150 €</b>
Caution entretien salle/vol petit matériel	150 €	<b>150 €</b>	150 €	<b>200 €</b>
Caution mobilier	1000 €	<b>1000 €</b>	1000 €	<b>1000 €</b>
Utilisation Vidéoprojecteur	80 €	<b>80 €</b>	80 €	<b>80 €</b>
Caution Vidéoprojecteur	600 €	<b>600 €</b>	600 €	<b>600 €</b>

### **Garderie périscolaire (hors mercredi et vacances scolaires)**

Les tarifs du service de garderie périscolaire appliqués au 1<sup>er</sup> septembre 2022 sont proposés sans augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

<b>Tarif accueil du matin</b>		<b>Tarif accueil du soir</b>	
<i>Avant 8h</i>	<i>A partir de 8h</i>	<i>Coût à la ½ heure</i>	<i>Coût du goûter</i>
<b>2.10 €</b>	<b>1.35 €</b>	<b>0.80 €</b>	<b>0.50 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOPTE** les propositions des tarifs communaux ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**CHARGE** le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

### **Questions diverses**

#### **ECOLE PROJET PEDAGOGIQUE AUTOUR DE L'APPRENTISSAGE DU VELO**

Le Maire informe les élus d'un projet pédagogique autour de l'apprentissage du vélo et concerne l'ensemble des élèves du regroupement scolaire.

Le projet d'articule autour de la préparation de l'Evènement « le Tour du Loiret » le 16 mai 2025. Il sera proposé aux élèves de l'Ecole de Melleroy des interventions du Comité Cycliste du Loiret de Saint Denis de l'Hôtel → 2 x 2h d'intervention par classe autour du « Savoir rouler » pour un montant total de 1050 €.

Le sujet n'ayant été prévu à l'ordre du jour, il sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal.

Un avis favorable de principe est émis par les élus et charge le Maire d'en informer la Direction de l'Ecole pour faciliter l'organisation de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 10h00.

#### **PRESENTATION DU PROJET DE « RUCHE ECONOMIQUE »**

Sous l'égide de Mme PERONNET Amélia de la 3CBO, il est fait une présentation explicite du projet de **Ruche Economique** un tiers-lieu innovant au cœur du territoire.

Le but est de faire comprendre les dernières décisions de la 3CBO en matière de relance du commerce, notamment sur les Communes de Ch-Renard et de Courtenay

Château-Renard → Ouverture de « boutique éphémère » en plein centre-ville.

Surface commerciale permettant la vente diversifiée du travail de nombreux artisans locaux.

L'AMAPP de Melleroy y propose également la vente de paniers de denrées bio.

Le chiffre d'affaires annoncé au bout d'une petite année est supérieur à l'estimation faite lors du projet. Le projet devrait se développer davantage avec une communication plus importante.

Courtenay → Suite à la fermeture de la surface de l'enseigne « Petit Casino » en plein centre-ville, le projet comprend la reprise de la surface commerciale avec une redistribution sur un espace multifonctionnel mêlant travail, commerce, tourisme et animations, pour favoriser les échanges et le dynamise local.

Ouverture prochaine d'une librairie sur un bail à tarif raisonnable et limité à 3 ans, par exemple.

Ce type d'aide permettrait à un professionnel hésitant à se lancer, de se rendre compte précisément si son projet est viable et permettre ainsi de relancer le commerce dans ce village notamment.

## Emargements

BADELIER Alexis	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint au maire</b>	
BEAUDENON Alain	<b>Conseiller municipal</b>	
CHANTREL Alexandre	<b>Conseiller municipal</b>	Abs
CHATON Alain	<b>Conseiller municipal</b>	
ESCORBIAC-GUENOT Françoise	<b>Conseiller municipal</b>	
JANKOWSKA-PETIT Nadège	<b>Conseiller municipal</b>	
JUQUET Amélie	<b>Conseiller municipal</b>	AE Procuration BADELIER Alexis
LECERF Michel	<b>1<sup>er</sup> Adjoint au maire</b>	
LEDUC Bruno	<b>Conseiller municipal</b>	
METIVIER Yvette	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint au maire</b> <b>Secrétaire de séance</b>	
PATILLAULT Danièle	<b>Conseiller municipal</b>	
SUARD Jacky	<b>Maire</b>	
SUARD Thierry	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint au maire</b>	AE Procuration SUARD Jacky
VATIER Maud	<b>Conseiller municipal</b>	
VERITE Chrystèle	<b>Conseiller municipal</b>	Abs